

**DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES ET DU
PATRIMOINE**

Affaire suivie par
M. OUDJANI Zahir
Directeur du Théâtre Municipal
LE COLISÉE
ZO/ML

☎ : 03.21.69.08.18

NOMENCLATURE : 08-09

**DÉCISION PORTANT MODIFICATION DE LA DÉCISION
RELATIVE À LA PROGRAMMATION DU SPECTACLE «
AURÉLIE SAADA EN CONCERT » LE VENDREDI 31 MAI 2024
À 20H00 AU THÉÂTRE MUNICIPAL LE COLISÉE.**

Le Maire de la Ville de LENS, Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant
approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant
délégations à des adjoints au maire,

Vu le code de la commande publique et notamment son article
R.2122-3,

Considérant que la mise en œuvre de la saison culturelle
2024/2025 de la Ville de Lens nécessite la signature d'un contrat
avec les artistes et/ou leurs représentants (Boîtes de production,
agences artistique, association, etc...),

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20240820-2024-246-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/08/2024

Décision N°2024-246

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De modifier d'un commun accord les conditions financières initialement prévues au contrat signé par les deux parties en date du 21 juin 2023 à savoir que le prix du contrat de cession est revu à la baisse pour un montant de 10 022.50€ TTC au lieu et place de 11 605€ TTC.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de la décision n°2023-240 en date du 28 juin 2023 demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs).

ARTICLE 4 : Le Directeur Général Adjoint des Services du Pôle Vie Locale – Réussite et Solidarité et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le **20 AOUT 2024**

Pour Le Maire
L'Adjointe déléguée à la Culture



Hélène CORRE.

